



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 11  
Réunion du 02/05/2023

**Animateur :** M. Boubakar HAMDANI

**Présents :** MM. TCHENQUELA, GUERFI (CD), GELIN DEVISE, MATILI (invité)

**Excusé(s) :** Mme LEGRAS,  
MM. KNOEPFLI, DUNATTE (CD) KIAMPOUR, COUTARD, COZETTE, BONNEFOUS,

**Absent :** M. ADREF

---

## **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent. Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**Par ailleurs il est rappelé que le Référent Prévention Sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attribué à sa mission de RPS.**

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce, afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



- LA CDPME prépare la rencontre de deux matchs sensibles en « séniors » pour la fin de la saison.
- La CDPME reçoit les clubs dont il est question pour préparer la rencontre : les modalités et la gestion de la rencontre sont abordées.
- M. Boubakar Hamdani présente aux membres de la CDPME le contexte de la préparation d'une rencontre pour laquelle les clubs seront reçus le mercredi 03 mai 2023.  
La CDPME mettra d'ores et déjà cette rencontre à huis clos et expliquera les modalités aux clubs mercredi 03 mai 2023.
- La CDPME enverra les prescriptions à l'ensemble des clubs.
- La CDPME revient sur un match transmis par la commission de discipline « jeunes ».  
A la suite d'éléments nouveaux, le dossier est transmis à la commission de discipline « jeunes » pour une éventuelle suite à donner.

**Prochaine réunion de la CDPME 15/05/2023 à 18h30 au District 92**

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

